

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CCAS DU 20 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt mars, à dix-huit heures, le Centre Communal d'Action Sociale de SAINT-JORIOZ (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, dans la salle consulaire, sous la présidence de Monsieur Michel BEAL, Président.

### Présents (13) :

Michel BEAL, Agnès COLOMBET, Corinne LETEROUIN, Elisabeth EMONET, Henri EMONET, Francine MARECHAL, Grégory DE LA CHAPELLE, Isabelle WHARMBY, Michaël DEHOORNE, Corinne LE FLOCHMOAN, Myriam BENEDIC, Valérie CARNIS, Anne-Sophie CANCADE.

### Absents ayant donné pouvoir (3) :

Sylvia BUREL → Agnès COLOMBET  
Françoise JOSSERAND → Henri EMONET  
Chantal CHARVIN → Elisabeth EMONET

**Délibération rendue exécutoire**  
Compte tenu de la transmission en  
Préfecture le :  
Et publication le :  
Le Président,

### Absentes excusées (6) :

Daniel VERBEKE  
Carole GARDET  
François GRENOT  
Martine FAIVRE  
Amandine ALBERT-GONDRAND  
Amandine GENOUD

Préfecture de la Haute-Savoie  
SGCD / Pôle accueil courrier

- 5 AVR. 2023

ARRIVEE  
4

Date de convocation : 9 mars 2023

Madame Isabelle WHARMBY a été élue secrétaire de séance

## Approbation du compte de gestion 2022

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

**Après** s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 du CCAS ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

**Après** s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

**Considérant** que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

- ▶ STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>ER</sup> Janvier 2022 au 31 Décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- ▶ STATUANT sur l'exécution des budgets de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- ▶ STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Le conseil d'administration, après avoir délibéré, décide :**

- **De déclarer** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**LE COMITE ADOPTE A L'UNANIMITE**

Le secrétaire de séance,  
Isabelle WHARMBY

Pour extrait conforme,  
Le 21 mars 2023

Le Président,  
Michel BEAL



Préfecture de la Haute-Savoie  
SGCD / Pôle accueil courrier

- 5 AVR. 2023

ARRIVEE

4